

ASSOCIATION FILIERE SSIAP3 31
Entiore, Cité de l'Entreprise,
2 avenue de Mercure, Ecoparc 1
31134 BALMA CEDEX

H.G. le 6 février 2013

Lettre d'information 05

Bonjour à toutes et à tous

L'assemblée générale du 22 janvier 2013 a vu la participation d'environ 30 personnes. Le Lcl Pierre Guibert a ouvert la séance pour une allocution chaleureuse sur l'association et sur son devenir. Ensuite, il a été présenté le rapport financier par Vincent DRUAIS (accepté à l'unanimité) puis, le rapport moral par Jacques LESNY (accepté à l'unanimité). Est arrivé le moment de la démission du bureau sortant, pour élire le nouveau bureau. Ce sont présentés: Yannick CAILLIE ; René CHAUDRON; Vincent DRUAIS; Nathalie DUTRIEUX; Jacques LESNY et Laurence PEREIRA et Christophe CLERBOUT. L'ensemble des personnes a été élu pour former le nouveau bureau. L'assemblée générale c'est terminée devant les traditionnelles galettes des Rois.

Le nouveau bureau c'est réuni le 31 janvier 2013.
La composition du bureau est la suivante:

Président Jacques LESNY

1er vice président René CHAUDRON

2ème vice président Yannick CAILLIE

Trésorier Vincent DRUAIS

Trésorier adjoint Alain OUACHEE (en remplacement de Christophe CLERBOUT)

Secrétaire Nathalie DUTRIEUX

Secrétaire adjointe Laurence PEREIRA

Présidents d'honneur: Mrs Pierre GUIBERT et Georges FABIAN

Adhésion 2013:

Pas de changement de tarif, 40€ pour l'année

Nous vous avons envoyé un mail pour y penser, plus nous serons nombreux et plus les échanges seront fructueux.

Les bulletins d'adhésion accompagnés des chèques doivent être envoyés au trésorier Vincent DRUAIS 14 route de Mauzac 31410 NOE. Vous recevrez en retour un justificatif comptable.

Programme 2013

- 1/2 Journée Prescription incendie organisé par CHUBB, SICLI, COFISEC le **14 février 2013** sur le thème de l'extinction automatique par brouillard d'eau. (Cette information vous a déjà été envoyée). Attention le nombre de places est limité

- Dans le cadre de la prévention des risques routiers, le centre CENTAURE offre aux membres de l'association SSIAP 3 et de l'Agrepi une journée d'activité sur place le **12 avril** prochain. Le déjeuner pourra être pris ensemble (payant). Nous proposerons l'accès à cette manifestation aux non adhérents en fonction des places disponibles et du tarif.

ASSOCIATION FILIERE SSIAP3 31
Entiore, Cité de l'Entreprise,
2 avenue de Mercure, Ecoparc 1
31134 BALMA CEDEX

Dès que nous serons en possession du programme nous diffuserons l'information.

- L'AGREPI propose de nous associer à des visites en journée très intéressantes, notamment:

Le **14 juin** visite sur un site TOTAL

Le **18 octobre** visite de L'A350

Dès que nous aurons les données techniques, nous vous informerons dans la lettre d'information de l'association.

- Le repas des membres de l'association se fera en juin (certainement autour du 20) Vous serez bien entendu tenu informé du lieu et de la date en temps voulu.

- Nous allons essayer d'organiser une conférence sur le thème de la Sécurité Publique avec des conférenciers de la Police Nationale et de la Gendarmerie. En effet, depuis le décret du 3 août 2007, il a été instauré la sous commission de sécurité publique. Cette conférence sera programmée en soirée, certainement, au mois de juin.

- Nous avons deux thèmes de conférence en réserve :

La recherche des causes d'incendie

L'approche de l'accessibilité des PMR

Question posée: **SSIAP1 et SSIAP2**

Une question nous a été posé sur le recyclage des SSIAP2 exerçant en SSIAP 1 comme l'autorise l'arrêté du 5 novembre 2010

Nous avons écrit au SDIS 31 pour obtenir une réponse officielle en présentant une explication de texte.

La réponse officielle de la DSC SDGR BRIRVC:

Le recyclage SSIAP2 vaut recyclage SSIAP1

Voir Joint l'explication de texte.

Histoire et utilisation **L'accessibilité au SSI**

Nous entendons encore des SSIAP nous dire qu'ils ne peuvent pas intervenir sur le SSI car il reste dans le subconscient collectif cette phase: SSIAP1 (ERP1) niveau 1; SSIAP2 (ERP2) niveau 2 de 1990

Rappel des textes sur l'accessibilité au SSI:

Norme NFS 61931 de 1990 (création de la norme):
Chapitre 4 Niveaux d'accès

ASSOCIATION FILIERE SSIAP3 31
Entiore, Cité de l'Entreprise,
2 avenue de Mercure, Ecoparc 1
31134 BALMA CEDEX

Niveau 0 (A disposition du public)
Niveau I (agent de sécurité)
Niveau II (chef de service de sécurité)
Niveau III (personnel habilité à faire de la maintenance élémentaire ou du contrôle)
Niveau IV (constructeur)

Norme NFS 61931 de 2000 (la norme de 2004 n'a rien modifié pour cette partie):
Chapitre 4 Niveaux d'accès

Niveau 0 (A disposition du public)
Niveau I (personnel exerçant une responsabilité générale de sécurité)
Niveau II (personne ayant une responsabilité particulière de sécurité)
Niveau III (personnel habilité à faire de la maintenance ou de la vérification)
Niveau IV (personnel autorisé par le constructeur)

Il est donc important, que toutes les personnes, devant intervenir sur les SSI, soient formées au niveau d'accès correspondant à son poste. Ce n'est pas le diplôme qui fait le niveau d'accès, mais le poste et la formation reçue. (Beaucoup d'établissement non pas de SSIAP)

Un SSIAP1 qui remplace, même momentanément, le SSIAP2, doit pouvoir intervenir sur le SSI aux niveaux d'accès I et II

La formation doit être formalisé dans un document donnant le nom du formateur, la formation reçu, le nom du ou des stagiaires et être signé par l'ensemble des participants. Ce document doit être annexé au registre de sécurité.

En pièce jointe, l'extrait de la norme NFS 61 931 de 2000

Le mot du Président

Merci pour vos commentaires à venir, vous avez un droit de réponse.
N'hésitez pas à nous poser toutes vos questions (Elles restent anonymes).
Vous pouvez, aussi, nous transmettre vos articles.
C'est la vie de notre association

Jacques LESNY
Président
j.lesny@preventist.fr